

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :

29/09/2022

Date d'affichage :

10/10/2022

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents** M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme GROSCLAUDE Sarah – M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

**Excusé** : GUYOD Quentin ayant donné procuration à Guy MICLO.

**Absente** : FIMBEL Florence

Monsieur Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire.

Après plusieurs réunions, réflexions et débats sur les projets de travaux 2023, après la Commission d'Appels d'Offres du lundi 03 octobre 2022, le Maire présente les résultats des consultations des entreprises pour des travaux de rénovation, phase 2, à réaliser sur le groupe scolaire :

**Objet de la délibération**

N° 84

**GRUPE SCOLAIRE  
TRAVAUX DE  
RÉNOVATION  
PHASE 2**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION DSIL**

**1. Réfection des façades depuis la médiathèque jusqu'au préau de l'école maternelle**

Entreprise retenue = SARL GAMBA Frères

Coût = 7 849,18 € HT soit 9 419,01 € TTC

**2. Fourniture et pose des cinq volets roulants au groupe scolaire**

Deux volets seront posés dans la salle de classe de Mme MOREL, deux autres dans la classe de maternelle n°1, un autre dans la salle de classe de Mme ROBIOLLE

Entreprise retenue = SA GUGLER France

Coût = 5 943,20 € HT soit 7 131,84 € TTC

**3. Branchement électrique des volets roulants au groupe scolaire**

Entreprise retenue = SASU CHIPEAUX LIONEL

Coût = 1 165,80 € HT soit 1 398,96 € TTC

**4. Fourniture et pose d'une clôture en cour de l'école maternelle**

Entreprise retenue = Entreprise COUET Alexandre

Coût = 11 028,20 € HT soit 13 233,84 € TTC

**5. Plantation d'arbres d'ombrage dans la cour du groupe scolaire**

Entreprise retenue = SARL Pépinières Jean GISSINGER

Coût = 1 621,73 € HT soit 1 783,90 € TTC

**6. Plantation d'arbres**

Entreprise retenue = Entreprise Husson pour creuser les emplacements

Coût = 2.000,00 € HT soit 2.400,00 € TTC

**7. Affiche publicitaire en phase chantier**

L'affiche sera réalisée par la commune de Rougegoutte en respectant la charte logotype du Département du Territoire de Belfort.

L'affiche sera ensuite apposée sur le panneau d'affichage de la Mairie pendant toute la durée du chantier.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1) Décide de retenir les entreprises sus nommées (Sral Gamba, SA Gugler France, SASU Chipeaux Lionel, Entreprise Couet Alexandre, Sarl Pépinières Jean Gissinger et l'entreprise Husson) pour une somme totale de 29.608,11 € HT, soit 35.529,60 € TTC ;
- 2) Sollicite une subvention de 30 % auprès de la Préfecture, dans le cadre de la D.S.I.L ;
- 3) Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération	29.608,11 €	① Subvention sollicitée auprès de la Préfecture (30 % du montant HT)	8.882,43 €
		② Autofinancement	20.725,68 €
<b>Total</b>	<b>29.608,11 €</b>		<b>29.608,11 €</b>

Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 11/10/2022

**Le Maire,  
Guy MICLO**



Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,  
Guy MICLO**

